

Rapport de gestion 2020

Table des matières

Editorial	2
Chiffres clés	4
Placements	5
Effectifs	6
Engagements	8
Situation de la fondation	10
Bilan et compte d'exploitation	12
Rapport de l'organe de révision	14
Organisation	17

Editorial

L'année 2020 restera gravée dans toutes les mémoires. D'une part, la pandémie de Covid-19 a débuté avec un impact sanitaire, économique et social considérable. Et d'autre part, le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne, de manière effective le 31 janvier.

Après les corrections massives du premier trimestre, les marchés financiers ont rebondi d'une manière extraordinaire. Les principales banques centrales ont mené des politiques monétaires visant à acquérir massivement des actifs financiers et à injecter des liquidités dans l'économie. Elles ont ainsi contré les effets récessifs d'une crise économique et financière, tout étant soutenues par les politiques budgétaires des gouvernements et les mesures sanitaires mises en place. Les marchés financiers ont été marqués par une forte volatilité, une progression importante de l'épargne et une hausse des placements alternatifs. Et le franc suisse s'est à nouveau affirmé comme une devise refuge en période de crise.

Dans ce contexte, la fondation a dégagé une performance positive de 3.20% néanmoins inférieure aux indices (Swisscanto: 3.91%, Credit Suisse: 4.11% et UBS: 3.84%), en raison de l'effet des devises étrangères dont le risque n'est que partiellement couvert. Cette stratégie demeure néanmoins bénéfique à long terme. En effet, sur les 5 dernières années, la performance annuelle moyenne de vitems s'élève à 5.05% (Swisscanto: 4.54%, Credit Suisse: 4.74% et UBS: 4.51%).

Sur la base de cette performance et d'une bonne situation financière, le Conseil de fondation a décidé de créditer le capital de prévoyance des assurés actifs d'un intérêt de 2.0% en 2020, soit 1.0% de plus que le taux légal, appliqué sur l'entier de l'avoir. La situation financière et technique de la fondation se résume par un excellent degré de couverture de 114.6% au 31 décembre 2020.

vitems a connu une forte évolution en 2020 avec les arrivées de 7 EMS du groupe Tertianum et de La Maison du Pèlerin. La fortune a ainsi augmenté de 9% et le nombre d'assurés de 11%.

Au-delà de l'excellente santé financière et technique et la pérennité, les avantages importants de vitems demeurent très attractifs :

- des taux de conversion très favorables proposant 23% de rente en plus que la moyenne suisse,
- des frais d'administration très bas, 65% inférieurs à la moyenne suisse,
- un intérêt crédité supérieur de 13%; 2.45% en moyenne sur les 5 dernières années (en Suisse: 2.16%),
- un plan de prévoyance adapté aux personnes employées à temps partiel,
- un capital résiduel garanti après la retraite.

3 nouveaux EMS ont déjà rejoint vitems au 1er janvier 2021. Le Conseil de fondation s'engage pour faire connaître vitems et proposer à d'autres EMS de profiter de ses avantages, tout en veillant à une croissance maîtrisée.

vitems continue de développer ses mesures pour poursuivre la stratégie, initiée il y a plusieurs années déjà, en matière de finance durable. Le screening complet des placements et les nouvelles actions concrètes seront présentées ultérieurement. En particulier un nouvel outil de gestion de fortune est mis en place permettant une avancée significative en matière de reporting des investissements, notamment sous l'angle de la durabilité.

A partir du 4º trimestre 2021, les employeurs affiliés auront la possibilité de communiquer avec vitems par le biais d'un portail. Il permettra de consulter la liste des assurés et de transmettre les mutations.

Le Conseil de fondation remercie les assurés de la confiance témoignée et continue de s'engager pour une prévoyance professionnelle attractive et durable répondant à leurs attentes.

Alain Gasser Président du Consei de Jondation

Sébastien Cottreau Gérant

Chiffres clés

	2020	2019	2018
Nombre d'assurés actifs	10'841	9'905	9'622
Nombre de bénéficiaires de rentes	1'666	1'508	1'402
Nombre d'établissements affiliés	83	76	76
Somme au bilan (en millions de francs)	1'241	1'141	983
Performance (en %)	3.2	13.57	-4.45
Degré de couverture (en %)	114.6	114.7	106.6
Frais de gestion par assuré (en francs)	124	122	117
Frais de gestion de la fortune (en % du total des placements)	0.59	0.56	0.63
Intérêt crédité sur l'entier des avoirs de prévoyance (en %)	2.00	3.00	2.00
Taux d'intéret minimum (en %)	1.00	1.00	1.00

Taux de conversion (en %)

Age d'un homme	60	61	62	63	64	65
Age d'une femme	59	60	61	62	63	64
Dès le 1er janvier 2020	5.80	6.00	6.20	6.40	6.60	6.80

Placements

Répartition des placements (en francs)

	31.12.2020		31.12.2019		Stratégie de placements
	CHF	%	CHF	%	%
Liquidités	92'051'580	7.5	15′667'343	1.4	2
Obligations suisses	162′354'549	13.2	167'425'625	14.8	10
Obligations étrangères en CHF	116'080'336	9.4	114'146'734	10.1	10
Obligations en monnaies étrangères	93'218'056	7.6	97'151'059	8.6	10
Actions suisses	206′708′906	16.8	204′010′959	18.0	15
Actions étrangères	242′900′746	19.7	248′602′074	21.9	20
Placements immobiliers	230'677'646	18.7	198′909'086	17.6	23
Placements alternatifs	86′800′473	7.1	86′402′852	7.6	10
Total	1'230'792'292	100	1′132′315′732	100	100

Performance

La performance enregistrée par la fondation s'est élevée à **3.20%**, ce qui est inférieur aux indices de référence en raison de l'effet des devises étrangères dont le risque n'est que partiellement couvert.

Perfor	mance	Univers de comparaison					
de vi	tems	Swisscan	to	UBS		Crédit Su	isse
2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
3.20%	13.12%	3.97%	10.85%	3.84%	11.07%	4.11%	11.44%

Effectifs

Affiliés

A la fin de l'exercice 2020, le nombre des établissements affiliés s'élevait à 83.

Assurés actifs

Le nombre des assurés actifs est passé de 9'905 au 31 décembre 2019 à **10'841** au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 9.5% de l'effectif.

Répartition des assurés

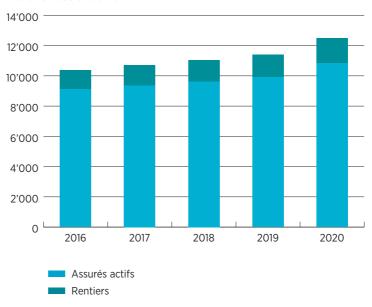
	31.12.2020		31.12.	2019
	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen
Hommes	2'364	42.8 ans	2'111	42.9 ans
Femmes	8'477	43.7 ans	7'794	43.8 ans
Total	10'841	43.5 ans	9'905	43.6 ans

Bénéficiaires de rentes

	31.12.2020	31.12.2019
Retraités	1'284	1'148
Conjoints survivants	81	75
Invalides	211	213
Enfants	90	72
Total	1'666	1'508

La structure des assurés demeure excellente avec un ratio de 6.5 assurés actifs pour 1 rentier au 31 décembre 2020.

Evolution des effectifs



Engagements

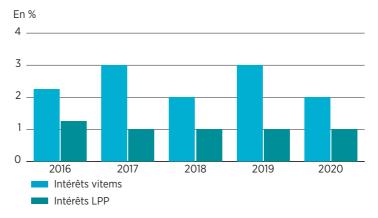
Capitaux de prévoyance

a) Assurés actifs

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs s'élèvent respectivement à Fr. 642'199'821.- au 31 décembre 2020 et à Fr. 596'232'162.- au 31 décembre 2019, soit en augmentation de 7.7%.

En 2020, les comptes individuels des assurés ont été rémunérés au taux d'intérêt LPP de 1.0%. Ce taux a été appliqué aussi bien à la partie obligatoire qu'à la partie surobligatoire. De plus, un bonus de 1.0% a été octroyé aux assurés cotisants présents au 31 décembre 2020, ce qui a porté leur rémunération à 2.0%.

Intérêts crédités sur les capitaux de prévoyance



b) Bénéficiaires de rentes

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserves mathématiques), calculés au 31 décembre 2020 avec les bases techniques LPP 2020 2.5%, se composent de:

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Retraités	247′130′117	217′347'496
Conjoints survivants	14′257'111	13′827'445
Invalides	57′018'334	56′743'392
Enfants	1′931'709	1′676′849
Total	320′337'271	289′595'182

Provisions techniques

a) Provision de longévité

La provision pour changement futur de bases techniques a pour but de financer le coût de l'augmentation de la longévité des bénéficiaires de rentes. Elle a été dissoute au 31 décembre 2020 (Fr. 5'085'000.- au 31 décembre 2019).

b) Provision pour mises à la retraite

La provision pour mises à la retraite a pour but de couvrir les pertes lors du départ à la retraite des assurés résultant de l'application de taux de conversion actuariellement favorables. Au 31 décembre 2020, elle s'élève à Fr. 66'139'000.- (Fr. 59'466'000.- au 31 décembre 2019).

c) Provision pour ajustement du taux technique

La provision pour ajustement du taux technique a pour but de permettre l'abaissement du taux d'escompte pour le calcul des réserves mathématiques de 2.5% à 2.0%. Cette provision, entièrement constituée, s'élève au 31 décembre 2020 à **Fr. 36'025'000.**– (Fr. 31'533'000.– au 31 décembre 2019).

Situation de la fondation

Gestion de fortune durable

vitems continue de développer ses mesures pour poursuivre la stratégie, initiée il y a plusieurs années déjà, en matière de finance durable. L'investissement dans des sociétés qui vont se diriger vers une trajectoire de décarbonisation crédible est privilégié. Le parc immobilier est rénové de manière régulière afin de le rendre plus durable. Le portefeuille des titres a été soumis cette année à un audit sous l'angle des critères ESG. Enfin, un nouvel outil de gestion de fortune est mis en place permettant une avancée significative en matière de reporting des investissements, notamment sous l'angle de la durabilité.

Exercice des droits de vote

vitems exerce ses droits d'actionnaire lors des assemblées générales. Le résumé des votes est disponible dans un Rapport Ethos 2020 à l'adresse www.vitems.ch – Documents.

Evolution des risques actuariels

Les cotisations pour la couverture des risques de décès et d'invalidité sont destinées à financer les cas d'invalidité et de décès des assurés cotisants. La différence entre les cotisations et le coût des sinistres indique le résultat technique. Ces dernières années, il a été positif. Son évolution montre que la sinistralité de la fondation est plus faible que celle découlant des hypothèses statistiques retenues (bases techniques utilisées par la fondation).

Frais de gestion de la fortune

Les frais de gestion de la fortune se sont élevés à **Fr. 7'200'493.-**, soit **0.59**% des placements transparents en matière de frais en 2020 (Fr. 6'267'749.- ou 0.56% des placements en 2019).

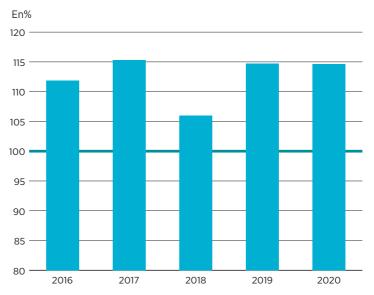
Frais d'administration

Les frais d'administration en 2020 s'élèvent à **Fr. 124.-** par destinataire (assurés actifs et bénéficiaires de rentes confondus), en augmentation par rapport à 2019 (Fr. 122.-). Ils restent très inférieurs à la moyenne des institutions de prévoyance de droit privé suisses qui s'établit à Fr. 357.- en 2020. Les frais d'administration sont financés par la cotisation réglementaire pour la couverture des frais de gestion.

Degré de couverture

La bonne performance en 2020 a couvert le besoin d'intérêt mais n'a juste pas été suffisante pour financer tout le renforcement des provisions techniques, notamment en lien avec la forte augmentation de l'effectif. Aussi, le degré de couverture est passé de 114.7% au 31 décembre 2019 à 114.6% au 31 décembre 2020. Ainsi, la réserve de fluctuation de valeurs qui doit permettre de compenser les fluctuations de valeurs de la fortune et garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance à long terme s'élève à 14.6% au 31 décembre 2020, l'objectif étant de la porter à 25% des engagements de la fondation.

Evolution du degré de couverture



Bilan résumé

ACTIF	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Liquidités et dépôts à terme	92′051′579.49	15′667′342.95
Obligations en francs suisses	278'434'884.50	281′572′359.00
Obligations en monnaies étrangères	93′218′055.96	97′151′058.98
Actions suisses	206′708′906.44	204′010′958.65
Actions étrangères	242′900′746.48	248′602′074.29
Placements immobiliers	230′677′646.41	198′909′086.25
Placements alternatifs	86′800′472.97	86'402'851.62
Compte de régularisation actif	11′020′210.54	9′029′386.99
Total de l'actif	1′241′812′502.79	1′141′345′118.73
PASSIF		
Prestations de libre passage et rentes	18'794'153.45	11'637'707.37
Compte de régularisation passif et autres dettes	1′352′655.04	1′813′546.30
Provisions non techniques	1′637′277.00	1′637′277.00
Capital de prévoyance des assurés actifs	642′199′820.83	596'232'161.50
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	320′337′270.85	289′595′182.05
Provisions techniques	102′164′000.00	96'084'000.00
Réserve de fluctuation de valeurs	155′327′325.62	144′345′244.51
Total du passif	1'241'812'502.79	1′141′345′118.73

Compte d'exploitation résumé

	2020 CHF	2019 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres	60'781'260.10	54'788'647.40
Prestations d'entrée et remboursements versements anticipés	68'259'247.19	32'199'599.70
Rentes réglementaires	-20'511'648.50	-20′308′187.10
Prestations en capital	-10'488'953.55	-8′737′965.00
Prestations de sortie et versements anticipés	-39'351'573.34	-34′342′339.65
Mouvements de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-82'789'748.13	-72'037'636.85
Charges d'assurance	-499'630.65	-409′806.40
Résultat net de l'activité de prévoyance	-24'601'046.88	-48'847'687.90
Résultat net des placements	37'152'019.14	134′322′607.68
Dissolution de provisions non techniques	0.00	156′129.00
Autres charges et produits	-23′654.90	-24′665.50
Frais d'administration	-1′545′236.25	-1′392′997.46
Excédent avant mouvement de la réserve de fluctuation de valeurs	10'982'081.11	84'213'385.82
Mouvement de la réserve de fluctuation de valeurs	-10'982'081.11	-84'213'385.82
Excédent	0.00	0.00

FIDUCIAIRE JEAN-CHRISTOPHE GROSS SA

VEVEY



AV. PAUL-CERESOLE 12 TELEPHONE 021 925 30 50 info@grossfidu.ch CCP 18-25928-2

ADRESSE POSTALE : CASE POSTALE 396 1800 VEVEY 1 Au Conseil de fondation de

vitems

Paudex

Vevey, le 16 juin 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de vitems, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

./..

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et règlementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissent les intérêts de l'institution de prévoyance;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncées garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

FIDUCIAIRE JEAN-CHRISTOPHE GROSS SA

(agrément No 501.572)

Jean-Christophe Gross (agrément No 103.252) Aldo Palmieri (agrément No 100.613) Réviseur responsable

Experts réviseurs agréés

Annexe: comptes annuels 2020

Organisation

L'organe suprême de la fondation est le **Conseil de fondation**, dont la composition au 1^{er} janvier 2021 est la suivante:

Délégués patronaux

M. Alain GASSER, président

M. Nicolas CROGNALETTI

M. Jean-François PASCHE

M. François SENECHAUD

M. Luis VILLA

Délégués du personnel

M. Jean-Claude BUCHLER, vice-président

Mme Liseta COSTA

Mme Christine DUPLAN

M. Dominique JOBERT

M. Michel SAULET

La gérance de la fondation est assurée par le Centre Patronal, Paudex.

L'organe de révision est la Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA, Vevey.

L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est la société Groupe Mutuel Services SA, Martigny.

L'Assemblée des responsables d'exploitation est présidée par M. Alain Gasser, président du Conseil de fondation.

L'Assemblée des délégués du personnel est présidée par M. Jean-Claude Büchler, vice-président du Conseil de fondation.

vitems

Route du Lac 2 1094 Paudex Case postale 1215 1001 Lausanne T +41 (0)58 796 32 46 F +41 (0)58 796 33 11

info@vitems.ch www.vitems.ch